

**Réunion du Conseil d'Administration
du Mercredi 8 novembre 2023 à 14h30**

Délibération n°2023-41
Objet : Création de postes

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. SALAT, Mme NAYA, M. SAVELLI, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FONTES représenté par Mme GALY ; M. RASPEAU représenté par M. OUPLOMB.
 - administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAMPAGNE représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; M. LADEVEZE représenté par Mme GOUSMAR.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : Néant.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. CIERCOLES.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. FOUCHIER représenté par M. GUERRA.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES, Mme LUMEAU-PRECEPTIS ; Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

Afin de développer le service de médecine préventive, il est nécessaire de prévoir au tableau des effectifs les grades de médecins qui sont le plus susceptibles de correspondre aux candidatures. Dans cette même perspective de développement du service, des postes d'infirmiers sont à prévoir. Afin de pouvoir procéder à ces nouveaux recrutements, la Présidente propose d'adapter le tableau des effectifs du Centre du Centre de Gestion par la création de quatre postes :

- 2 postes de médecin de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'infirmier en soins général,
- 1 poste d'infirmier en soins général hors classe.

Pour rappel, le médecin de 1^{ère} classe pourra être recruté selon les dispositions de l'article L 332-8 du CGFP qui permet de proposer un contrat de 3 ans, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de mettre à jour le tableau des effectifs par les créations suivantes :
 - o 2 postes de médecin de 1^{ère} classe à temps complet
 - o 1 poste d'infirmier en soins généraux,
 - o 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe.
- d'autoriser le recrutement de médecins territoriaux sur emploi permanent en application de l'article L 332-8 du CGFP.

Fait à Labège,
Le 08/11/2023

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

TABLEAU DES EFFECTIFS (Emplois permanents)
MAJ LE 08/11/2023

Catégorie	Cadre d'emplois	GRADES	Effectifs budgétaires créés	Dont à temps non complet	Effectifs pourvus	Dont pourvus par un fonctionnaire	Dont contractuels (permanents)
A	Emploi fonctionnel	D G S <i>assimilé</i> Commune > 400000 hab	1		1	1	
		D G A <i>assimilé</i> Commune > 400000 hab	1		0		
	Administrateurs territoriaux	Administrateur Hors-classe	1		0		
		Administrateur	1		0		
	Attachés territoriaux (possible CDD - 1 poste - art L332-8 - délib 29/03/23)	Directeur	1		1	1	
		Attaché hors classe	2		2	2	
		Attaché principal	11		10	10	
		Attaché	13		13	12	1 CDI
	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	3		3	3	
		Ingénieur	2		2	1	1
	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine	1		1	1	
	Médecins territoriaux (possible CDD art L332-8 - délib 30/03/22)	Médecin territorial hors classe	7		3	3	
		Médecin territorial de 1 ^{ère} classe	10		7	3	4
		Médecin territorial de 2 ^{ème} classe	2		0		
Infirmiers en Soins Généraux	Infirmier en soins général hors classe	4		3	3		
	Infirmier en soins général	2		1	1		
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	1		0			
B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1		1	1	
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4		1	1	
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	7		5	5	
		Rédacteur	6		3	2	1
	Techniciens territoriaux (possible CDD - 1 poste - art L332-8 - délib 29/03/23)	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1		0		
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3		2	2	
Technicien		7		4	3	1	
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	34		30	30	
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	14		11	11	
		Adjoint administratif	11		10	10	
	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1		1	1	
		Adjoint technique	8	3 (18h30)	6	6	
TOTAL			160	3	121	113	7